

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DEMANDE DE VISA POUR UN LONG SEJOUR



PHOTOGRAPHIE D'IDENTITÉ

ce formulaire est gratuit

CACHET DU PO	CACHET DU POSTE EMPLACEMENT DU TALON					
1. Nom(s) CHAABANI					Partie réservée à l'administration	
2. Nom(s) de famille antérieur(s)				I	Date d'introduction de la demande :	
3. Prénom(s)				1		
Mohamed Ali 4. Date de naissance (jour-mois-année) 20/01/2004	de naissance 5. Lieu de naissance 7. Nationalité actuelle runis-année) TUNIS Tunisienne		- 1	Numéro de la demande : RA1TU20227148089		
	6. Pays de na Tunisie	issance	Nationalité à la Tunisienne	naissance si différente		Agent(s) traitant la demande :
8.Sexe Sexe 9. Etat Civil Séparé(e) Divorcé(e) Veuf(ve) Autre (veuillez préciser)					-	Remarques
10. Pour les mineurs : Nom, prénom, adresse (si différente de celle du demandeur) et nationalité de l'autorité parentale/du tuteur légal 11. Numéro national d'identité, le cas échéant : 14523421 12. Type du document de voyage Passeport diplomatique Passeport de service Passeport officiel Passeport spécial Autre document de voyage (à préciser) :						
13. Numéro du documen H605668		14. Date de délivrance (jj/mm/aa) 20/08/2021		16. Délivré par Tunisie		
17. Adresse du domicile (n°, rue, ville, code postal, pays) APP A6 RESIDENCE LE PLATINE ENNASR 2 2037 ARIANA Tunisie						
18. Adresse électronique dali.chabani@gmail.com 19. Numéro(s) de téléphone 23026051						
20. En cas de résidence de Numéro du titro		*	alité actuelle, veuillez i le délivrance	ndiquer : Date d'expiration	_	DECISION DU POSTE
21. Activité professionnel Elève, Etudiant, stagiaire					I	Date:
22. Employeur (Nom, adresse, courriel, n° téléphone) - Pour les étudiants, nom et adresse de l'établissement d'enseignement LYCEE MENZAH 6 RUE AMMAR IBN YESSER, MENZAH, TUNISIA 2091 ARIANA Tunisie lyceemenzah6@gmail.com 71 232 522 23. Je sollicite un visa pour le motif suivant :				☐ ACCORD ☐ REFUS		
☐ Etablissem	ofessionnelle ent familial actions officielle	X Etudes ☐ Etablissement pri es ☐ Autre (à préciser)	Stage/formation vé/Visiteur	☐ Mariage ☐ Raison médicale ☐ Visa de retour		

FRA1TU20227148089

24. Nom, adresse, courriel et n° téléphone en France de l'employeur / de l'établissement d'accueil / du membre de famille invitant,etc. KHEDER Fathia 1 RUE DU MAINE 93150 LE BLANC-MESNIL 93150 SEINE-SAINT-DENIS							
]	France fathiakheder@gmail.com						
25.	Quelle sera votre adresse en Fran	ce pendant votre séjour ?					
		•					
26.	Date d'entrée prévue sur le territo	oire de la France, ou dans	l'espace Schengen en cas de	transit (jour-mois-a	nnée)		
27	30/08/2022 Durée prévue du séjour sur le terr						
21.		Entre 6 mois et un an	Supérieure à un an				
28.	Si vous comptez effectuer ce séjo	ur avec des membres de v	votre famille, veuillez indique	r:	D . 1		
	Lien de parenté		Nom(s), prénom(s)		Date de naissance (jj/mm/aa)	Nationalité	
29.	Quels seront vos moyens d'existe	nce en France ?					
	Numéraire						
	Serez-vous titulaire d'une bourse	?	OUI	X NON			
	Si oui, indiquez le nom, l'adresse,	le courriel, le téléphone d					

30. Serez-vous pris(e) en charge par une ou plusieurs personne(s) en France	OUI X NON
Si oui, indiquez leur nom, nationalité, qualité, adresse, courriel et télépho	ne:
31. Des membres de votre famille résident-ils en France ?	☐ OUI X NON
Si oui, indiquez leur nom, nationalité, lien de parenté, adresse, courriel et	téléphone:
32. Arou your dái) réaidé alue de trais mais gencéautife, en Errage ?	
	☐ OUI X NON
32. Avez-vous déjà résidé plus de trois mois consécutifs en France ? Si oui, précisez à quelle(s) date(s) et pour quel(s) motif(s) :	☐ OUI 🗵 NON
	☐ OUI X NON
	☐ OUI 🗵 NON
Si oui, précisez à quelle(s) date(s) et pour quel(s) motif(s) :	OUI X NON
	☐ OUI ☒ NON
Si oui, précisez à quelle(s) date(s) et pour quel(s) motif(s) :	☐ OUI ☒ NON
Si oui, précisez à quelle(s) date(s) et pour quel(s) motif(s) :	OUI X NON
Si oui, précisez à quelle(s) date(s) et pour quel(s) motif(s) :	OUI X NON
Si oui, précisez à quelle(s) date(s) et pour quel(s) motif(s) :	OUI X NON
Si oui, précisez à quelle(s) date(s) et pour quel(s) motif(s) :	OUI X NON
Si oui, précisez à quelle(s) date(s) et pour quel(s) motif(s) :	OUI X NON
Si oui, précisez à quelle(s) date(s) et pour quel(s) motif(s): A quelle(s) adresse(s)? En connaissance de cause, j'accepte ce qui suit : aux fins de l'examen de ma demande de visa, il y a	ieu de recueillir les données requises dans ce formulaire, de me photographier et, le cas échéant, de prendre me
Si oui, précisez à quelle(s) date(s) et pour quel(s) motif(s): A quelle(s) adresse(s)? En connaissance de cause, j'accepte ce qui suit : aux fins de l'examen de ma demande de visa, il y a empreintes digitales. Les données à caractère personnel me concernant qui figurent dans le présent fe françaises compétentes et traitées par elles, aux fins de la décision relative à ma demande de visa.	ieu de recueillir les données requises dans ce formulaire, de me photographier et, le cas échéant, de prendre me rmulaire de demande de visa, ainsi que mes empreintes digitales et ma photo, seront communiquées aux autorit
Si oui, précisez à quelle(s) date(s) et pour quel(s) motif(s): A quelle(s) adresse(s)? En connaissance de cause, j'accepte ce qui suit : aux fins de l'examen de ma demande de visa, il y a empreintes digitales. Les données à caractère personnel me concernant qui figurent dans le présent fe françaises compétentes et traitées par elles, aux fins de la décision relative à ma demande de visa, ou toute décision clative à ma demande de visa, ou toute décision	ieu de recueillir les données requises dans ce formulaire, de me photographier et, le cas échéant, de prendre me rmulaire de demande de visa, ainsi que mes empreintes digitales et ma photo, seront communiquées aux autorit d'annulation ou d'abrogation du visa, seront saisies et conservées dans la base française des données biométriqu
En connaissance de cause, j'accepte ce qui suit : aux fins de l'examen de ma demande de visa, il y a empreintes digitales. Les données à caractère personnel me concernant qui figurent dans le présent fe françaises compétentes et traitées par elles, aux fins de la décision relative à ma demande de visa. Ces données ainsi que celles concernant la décision relative à ma demande de visa. VISABIO pendant une période maximale de cinq ans, durant laquelle elles seront accessibles aux au nationales compétentes en matière d'immigration et d'asile aux fins de la vérification du respect des co	ieu de recueillir les données requises dans ce formulaire, de me photographier et, le cas échéant, de prendre me rmulaire de demande de visa, ainsi que mes empreintes digitales et ma photo, seront communiquées aux autorite d'annulation ou d'abrogation du visa, seront saisies et conservées dans la base français des données aux autorite nditions d'entrée et de séjour réguliers sur le territoire de la France, aux fins de l'identification des personnes qui r
En connaissance de cause, j'accepte ce qui suit : aux fins de l'examen de ma demande de visa, il y a empreintes digitales. Les données à caractère personnel me concernant qui figurent dans le présent fe françaises compétentes et traitées par elles, aux fins de la décision relative à ma demande de visa. Ces données ainsi que celles concernant la décision relative à ma demande de visa. Otraite de la visa de la vérification du respect des concernant la décision relative à ma demande de visa contraite au matiène de la vérification du respect des concernant par la visa de la vérification du respect des coremplissent pas ou plus ces conditions. Dans certaines conditions, ces données seront aussi accessi terroristes et des autres infractions pénales graves, ainsi que dans la conduite des enquêtes s'y rapporta	ieu de recueillir les données requises dans ce formulaire, de me photographier et, le cas échéant, de prendre me rmulaire de demande de visa, ainsi que mes empreintes digitales et ma photo, seront communiquées aux autorite d'annulation ou d'abrogation du visa, seront saisies et conservées dans la base française des données biométrique torités chargées des visas, aux autorités compétentes chargées de contrôler les visas aux frontières, aux autorité inditions d'entrée et de séjour réguliers sur le territoire de la France, aux fins de l'identification des personnes qui rebles aux autorités françaises désignées et à Europol aux fins de la prévention et de la détection des infraction tt. L'autorité française est compétente pour le traitement des données []
En connaissance de cause, j'accepte ce qui suit : aux fins de l'examen de ma demande de visa, il y a empreintes digitales. Les données à caractère personnel me concernant qui figurent dans le présent fe françaises compétentes et traitées par elles, aux fins de la décision relative à ma demande de visa. Ces données ainsi que celles concernant la décision relative à ma demande de visa, ou toute décision VISABIO pendant une période maximale de cinq ans, durant laquelle elles seront accessibles aux an ationales compétentes en matière d'immigration et d'asile aux fins de la vérification du respect des co remplissent pas ou plus ces conditions. Dans certaines conditions, ces données seront aussi accessi terroristes et des autres infractions pénales graves, ainsi que dans la conduite des enquêtes s'y rappora En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés je suis infe enregistrées dans la base VISABIO et de mon droit de demander que ces données soient rectifiées si c	ieu de recueillir les données requises dans ce formulaire, de me photographier et, le cas échéant, de prendre me rmulaire de demande de visa, ainsi que mes empreintes digitales et ma photo, seront communiquées aux autorité d'annulation ou d'abrogation du visa, seront saisies et conservées dans la base française des données biométrique torités chargées des visas, aux autorités compétentes chargées de contrôler les visas aux frontières, aux autorité nditions d'entrée et de séjour réguliers sur le territoire de la France, aux fins de l'identification des personnes qui re bles aux autorités françaises désignées et à Europol aux fins de la prévention et de la détection des infraction 1t. L'autorité françaises est compétente pour le traitement des données [[]] rmé(e) de mon droit d'obtenir auprès de l'État français communication des informations me concernant qui son lles sont erronées, ou éventuellement effacées seulement si elles ont été traitées de façon illicite. Ce droit d'accès c
En connaissance de cause, j'accepte ce qui suit : aux fins de l'examen de ma demande de visa, il y a empreintes digitales. Les données à caractère personnel me concernant qui figurent dans le présent fe françaises compétentes et traitées par elles, aux fins de la décision relative à ma demande de visa. Ces données ainsi que celles concernant la décision relative à ma demande de visa. Ces données ainsi que celles concernant la décision relative à ma demande de visa. OLSABIO pendant une période maximale de cinq ans, durant laquelle elles seront accessibles aux an ationales compétentes en matière d'immigration et d'asile aux fins de la vérification du respect des co remplissent pas ou plus ces conditions. Dans certaines conditions, ces données seront aussi accest terroristes et des autres infractions pénales graves, ainsi que dans la conduit des enquêtes s'y rapporta. En application de la loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés je suis infe enregistrées dans la base VISABIO et de mon droit de demander que ces données soient rectifiées de de rectification éventuelle s'exerce auprès du chef de poste. La Commission nationale de l'Informatique saisie si j'entends contester les conditions de protection des données à caractère personnel me concern	ieu de recueillir les données requises dans ce formulaire, de me photographier et, le cas échéant, de prendre me rmulaire de demande de visa, ainsi que mes empreintes digitales et ma photo, seront communiquées aux autorite d'annulation ou d'abrogation du visa, seront saisies et conservées dans la base française des données biométrique torités chargées des visas, aux autorités compétentes chargées de contrôler les visas aux frontières, aux autorité ditions d'entrée et de séjour réguliers sur le territoire de la France, aux fins de l'identification des personnes qui r bles aux autorités françaises désignées et à Europol aux fins de la prévention et de la détection des infraction nt. L'autorité française est compétente pour le traitement des données [] rmé(e) de mon droit d'obtenir auprès de l'État français communication des informations me concernant qui son lles sont erronées, ou éventuellement effacées seulement si elles ont été traitées de façon illicite. Ce droit d'accès se et des Libertés (CNIL) - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07 -peut éventuellement etrant.
En connaissance de cause, j'accepte ce qui suit : aux fins de l'examen de ma demande de visa, il y a empreintes digitales. Les données à caractère personnel me concernant qui figurent dans le présent fe françaises compétentes et traitées par elles, aux fins de la décision relative à ma demande de visa. Ces données ainsi que celles concernant la décision relative à ma demande de visa. VISABIO pendant une période maximale de cinq ans, durant laquelle elles seront accessiles aux au nationales compétentes en matière d'immigration et d'asile aux fins de la vérification du respect des coremplissent pas ou plus ces conditions. Dans certaines conditions, ces données seront aussi accessi terroristes et des autres infractions pénales graves, ainsi que dans la conduite des enquêtes s'y rapporta En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés je suis infe enregistrées dans la base VISABIO et de mon droit de demander que ces données soient rectifiées de de rectification éventuelle s'exerce auprès du chef de poste. La Commission nationale de l'Informatique saisie si j'entends contester les conditions de protection des données à caractère personnel me concern Je suis informé que tout dossier incomplet accroît le risque de refus de ma demande de visa par l'au demande	ieu de recucillir les données requises dans ce formulaire, de me photographier et, le cas échéant, de prendre me principal de demande de visa, ainsi que mes empreintes digitales et ma photo, seront communiquées aux autorité d'annulation ou d'abrogation du visa, seront saiscies et conservées dans la base française dues données biométrique torités chargées des visas, aux autorités compétentes chargées de contrôler les visas aux frontières, aux autorité inditions d'entrée et de séjour réguliers sur le territoire de la France, aux fins de l'identification des personnes qui rebles aux autorités françaises désignées et à Europol aux fins de la prévention et de la détection des infraction t. L'autorité français est compétente pour le traitement des données [] rmé(e) de mon droit d'obtenir auprès de l'État français communication des informations me concernant qui son lles sont erronées, ou éventuellement effacées seulement si elles ont été traitées de façon illicite. Ce droit d'accès e et des Libertés (CNIL) - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07 -peut éventuellement êtr ant. orité consulaire et que celle-ci peut être amenée à conserver mon passeport pendant le délai de traitement de m
En connaissance de cause, j'accepte ce qui suit : aux fins de l'examen de ma demande de visa, il y a empreintes digitales. Les données à caractère personnel me concernant qui figurent dans le présent fe françaises compétentes et traitées par elles, aux fins de la décision relative à ma demande de visa. Ces données ainsi que celles concernant la décision relative à ma demande de visa. VISABIO pendant une période maximale de cinq ans, durant laquelle elles seront accessibles aux an nationales compétentes en matière d'immigration et d'asile aux fins de la vérification du respect des ce remplissent pas ou plus ces conditions. Dans certaines conditions, ces données seront accessibles aux au nationales compétentes en matière d'immigration et d'asile aux fins de la vérification du respect des ce remplissent pas ou plus ces conditions. Dans certaines conditions, ces données seront aussi accessi terroristes et des autres infractions pénales graves, ainsi que dans la conduite des enquêtes s'y rapporta. En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés je suis inferneregistrées dans la base VISABIO et de mon droit de demander que ces données soient rectifiées si e de rectification éventuelle s'exerce auprès du chef de poste. La Commission nationale de l'Informatique saisie si j'entends contester les conditions de protection des données à caractère personnel me concernel Je suis informé que tout dossier incomplet accroît le risque de refus de ma demande de visa par l'au demande Je déclare qu'à ma connaissance, toutes les indications que j'ai fournies sont correctes et complètes. Je délivré, et sera susceptible d'entraîner des poursuites pénales à mon égard en application du droit franç délivré, et sera susceptible d'entraîner des poursuites pénales à mon égard en application du droit franç	ieu de recucillir les données requises dans ce formulaire, de me photographier et, le cas échéant, de prendre me rmulaire de demande de visa, ainsi que mes empreintes digitales et ma photo, seront communiquées aux autorité d'annulation ou d'abrogation du visa, seront saisies et conservées dans la base française des données biométrique torités chargées des visas, aux autorités compétentes chargées de contrôler les visas aux frontières, aux autorité nditions d'entrée et de séjour réguliers sur le territoire de la France, aux fins de l'adentification des personnes qui r' bles aux autorités françaises désignées et à Europol aux fins de la prévention et de la détection des infraction it. L'autorité française est compétente pour le traitement des données [] rmé(e) de mon droit d'obtenir auprès de l'État français communication des informations me concernant qui son lles sont erronées, ou éventuellement effacées seulement si elles ont été traitées de façon illicite. Ce droit d'accès e et des Libertés (CNIL) - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07 -peut éventuellement êtrant. orité consulaire et que celle-ci peut être amenée à conserver mon passeport pendant le délai de traitement de m suis informé(e) que toute fausse déclaration entraînera le rejet de ma demande ou l'annulation du visa s'il a déjà é ais.
En connaissance de cause, j'accepte ce qui suit : aux fins de l'examen de ma demande de visa, il y a empreintes digitales. Les données à caractère personnel me concernant qui figurent dans le présent fe françaises compétentes et traitées par elles, aux fins de la décision relative à ma demande de visa. Ces données ainsi que celles concernant la décision relative à ma demande de visa. VISABIO pendant une période maximale de cinq ans, durant laquelle elles seront accessibles aux an nationales compétentes en matière d'immigration et d'asile aux fins de la vérification du respect des ce remplissent pas ou plus ces conditions. Dans certaines conditions, ces données seront accessibles aux au nationales compétentes en matière d'immigration et d'asile aux fins de la vérification du respect des ce remplissent pas ou plus ces conditions. Dans certaines conditions, ces données seront aussi accessi terroristes et des autres infractions pénales graves, ainsi que dans la conduite des enquêtes s'y rapporta. En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés je suis inferneregistrées dans la base VISABIO et de mon droit de demander que ces données soient rectifiées si e de rectification éventuelle s'exerce auprès du chef de poste. La Commission nationale de l'Informatique saisie si j'entends contester les conditions de protection des données à caractère personnel me concernel Je suis informé que tout dossier incomplet accroît le risque de refus de ma demande de visa par l'au demande Je déclare qu'à ma connaissance, toutes les indications que j'ai fournies sont correctes et complètes. Je délivré, et sera susceptible d'entraîner des poursuites pénales à mon égard en application du droit franç délivré, et sera susceptible d'entraîner des poursuites pénales à mon égard en application du droit franç	ieu de recueillir les données requises dans ce formulaire, de me photographier et, le cas échéant, de prendre me irmulaire de demande de visa, ainsi que mes empreintes digitales et ma photo, seront communiquées aux autorité d'annulation ou d'abrogation du visa, seront saissies et conservées dans la base française des données biométrique torités chargées des visas, aux autorités compétentes chargées de contrôler les visas aux frontières, aux autorité nditions d'entrée et de séjour réguliers sur le territoire de la France, aux fins de l'identification des personnes qui r bles aux autorités françaises désignées et à Europol aux fins de la prévention et de la détection des infraction t. L'autorité françaises et compétente pour le traitement des données [()] rmé(e) de mon droit d'obtenir auprès de l'État français communication des informations me concernant qui son lles sont erronées, ou éventuellement effacées seulement si elles ont été traitées de façon illicite. Ce droit d'accès e et des Libertés (CNIL) - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07 -peut éventuellement êtrant. orité consulaire et que celle-ci peut être amenée à conserver mon passeport pendant le délai de traitement de m suis informé(e) que toute fausse déclaration entraînera le rejet de ma demande ou l'annulation du visa s'il a déjà é ais.
En connaissance de cause, j'accepte ce qui suit : aux fins de l'examen de ma demande de visa, il y a empreintes digitales. Les données à caractère personnel me concernant qui figurent dans le présent fe françaises compétentes et traitées par elles, aux fins de la décision relative à ma demande de visa. Ces données ainsi que celles concernant la décision relative à ma demande de visa, ou toute décision VISABIO pendant une période maximale de cinq ans, durant laquelle elles seront accessibles aux an nationales compétentes en matière d'immigration et d'asile aux fins de la vérification du respect des corremplissent pas ou plus ces conditions. Dans certaines conditions, ces données seront accessibles aux aux nationales compétentes en matière d'immigration et d'asile aux fins de la vérification du respect des corremplissent pas ou plus ces conditions. Dans certaines conditions, ces données seront aussi accessit terroristes et des autres infractions pénales graves, ainsi que dans la conduite des enquêtes s'y rapporta. En application de la loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés je suis infornergistrées dans la base VISABIO et de mon droit de demander que ces données soinet rectifiées si e de rectification éventuelle s'exerce auprès du chef de poste. La Commission nationale de l'Informatique saissi si j'entends contester les conditions de protection des données à caractère personnel me concern Je suis informé que tout dossier incomplet accroît le risque de refus de ma demande de visa par l'aut demande Je déclare qu'à ma connaissance, toutes les indications que j'ai fournies sont correctes et complètes. Je délivré, et s'era susceptible d'entraîner des poursuites pénales à mon égard en application du droit franç « Je suis informé(e) que le silence gardé par l'administration plus de deux mois après le dépôt de ma auprès de la Commission des recours contre les décisions de refus de visa, BP 83.609, 44036 Nantes C Je m'engage à quitter le territoire français avant l'expiration du visa, si	ieu de recueillir les données requises dans ce formulaire, de me photographier et, le cas échéant, de prendre me rmulaire de demande de visa, ainsi que mes empreintes digitales et ma photo, seront communiquées aux autorite d'annulation ou d'abrogation du visa, seront saisies et conservées dans la base française des données biométrique torités chargées des visas, aux autorités compétentes chargées de contrôler les visas aux frontières, aux autorité nditions d'entrée et de séjour réguliers sur le territoire de la France, aux fins de l'identification des personnes qui ribles aux autorités française est compétente pour le traitement des données [[]] rmé(e) de mon droit d'obtenir auprès de l'État français communication des informations me concernant qui son lles sont erronées, ou éventuellement effacées seulement si elles ont été traitées de façon illicite. Ce droit d'accès e et des Libertés (CNIL) - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07 -peut éventuellement êtr ant. or orité consulaire et que celle-ci peut être amenée à conserver mon passeport pendant le délai de traitement de m suis informé(e) que toute fausse déclaration entraînera le rejet de ma demande ou l'annulation du visa s'il a déjà é ais. lemande attesté par la remise d'une quittance vaut décision implicite de rejet . Cette décision pourra être contesté EDEX 1, dans un délai de deux mois suivant la naissance de la décision implicite ii pas obtenu le droit de séjourner en France au delà de cette durée.
En connaissance de cause, j'accepte ce qui suit : aux fins de l'examen de ma demande de visa, il y a empreintes digitales. Les données à caractère personnel me concernant qui figurent dans le présent fe françaises compétentes et traitées par elles, aux fins de la décision relative à ma demande de visa. Ces données ainsi que celles concernant la décision relative à ma demande de visa. Ces données ainsi que celles concernant la décision relative à ma demande de visa. Ou toute décision VISABIO pendant une période maximale de cinq ans, durant laquelle elles seront accessibles aux a nationales compétentes en matière d'immigration et d'asile aux fins de la vérification du respect des co remplissent pas ou plus ces conditions. Dans certaines conditions, ces données seront aussi accessi terroristes et des autres infractions pénales graves, ainsi que dans la conduite des enquètes s'y rapporta En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux liberties je suis infe enregistrées dans la base VISABIO et de mon droit de demander que ces données soient rectifiées si e de rectification éventuelle s'exerce auprès du chef de poste. La Commission nationale de l'Informatiquasisies si j'entends contester les conditions de protection des données à caractère personnel me concern Je suis informé que tout dossier incomplet accroît le risque de refus de ma demande de visa par l'au demande Je déclare qu'à ma connaissance, toutes les indications que j'ai fournies sont correctes et complètes. Je délivré, et sera susceptible d'entraîner des poursuites pénales à mon égard en application du droit fram « Je suis informé(e) que le silence gardé par l'administration plus de deux mois après le dépôt de ma a uprès de la Commission des recours contre les décisions de refus de visa, BP 83.609, 44036 Nantes C	ieu de recueillir les données requises dans ce formulaire, de me photographier et, le cas échéant, de prendre me rmulaire de demande de visa, ainsi que mes empreintes digitales et ma photo, seront communiquées aux autorite d'annulation ou d'abrogation du visa, seront saisies et conservées dans la base française des données biométrique torités chargées des visas, aux autorités compétentes chargées de contrôler les visas aux frontières, aux autorité nditions d'entrée et de séjour réguliers sur le territoire de la France, aux fins de l'identification des personnes qui ribles aux autorités française est compétente pour le traitement des données [[]] rmé(e) de mon droit d'obtenir auprès de l'État français communication des informations me concernant qui son lles sont erronées, ou éventuellement effacées seulement si elles ont été traitées de façon illicite. Ce droit d'accès e et des Libertés (CNIL) - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07 -peut éventuellement êtr ant. or orité consulaire et que celle-ci peut être amenée à conserver mon passeport pendant le délai de traitement de m suis informé(e) que toute fausse déclaration entraînera le rejet de ma demande ou l'annulation du visa s'il a déjà é ais. lemande attesté par la remise d'une quittance vaut décision implicite de rejet . Cette décision pourra être contesté EDEX 1, dans un délai de deux mois suivant la naissance de la décision implicite ii pas obtenu le droit de séjourner en France au delà de cette durée.
En connaissance de cause, j'accepte ce qui suit : aux fins de l'examen de ma demande de visa, il y a empreintes digitales. Les données à caractère personnel me concernant qui figurent dans le présent fe françaises compétentes et traitées par elles, aux fins de la décision relative à ma demande de visa. Ces données ainsi que celles concernant la décision relative à ma demande de visa, ou toute décision VISABIO pendant une période maximale de cinq ans, durant laquelle elles seront accessibles aux an nationales compétentes en matière d'immigration et d'asile aux fins de la vérification du respect des corremplissent pas ou plus ces conditions. Dans certaines conditions, ces données seront accessibles aux aux nationales compétentes en matière d'immigration et d'asile aux fins de la vérification du respect des corremplissent pas ou plus ces conditions. Dans certaines conditions, ces données seront aussi accessit terroristes et des autres infractions pénales graves, ainsi que dans la conduite des enquêtes s'y rapporta. En application de la loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés je suis infornergistrées dans la base VISABIO et de mon droit de demander que ces données soinet rectifiées si e de rectification éventuelle s'exerce auprès du chef de poste. La Commission nationale de l'Informatique saissi si j'entends contester les conditions de protection des données à caractère personnel me concern Je suis informé que tout dossier incomplet accroît le risque de refus de ma demande de visa par l'aut demande Je déclare qu'à ma connaissance, toutes les indications que j'ai fournies sont correctes et complètes. Je délivré, et s'era susceptible d'entraîner des poursuites pénales à mon égard en application du droit franç « Je suis informé(e) que le silence gardé par l'administration plus de deux mois après le dépôt de ma auprès de la Commission des recours contre les décisions de refus de visa, BP 83.609, 44036 Nantes C Je m'engage à quitter le territoire français avant l'expiration du visa, si	ieu de recueillir les données requises dans ce formulaire, de me photographier et, le cas échéant, de prendre me rmulaire de demande de visa, ainsi que mes empreintes digitales et ma photo, seront communiquées aux autorite d'annulation ou d'abrogation du visa, seront saisies et conservées dans la base française des données biométrique torités chargées des visas, aux autorités compétentes chargées de contrôler les visas aux frontières, aux autorité nditions d'entrée et de séjour réguliers sur le territoire de la France, aux fins de l'identification des personnes qui ribles aux autorités française est compétente pour le traitement des données [[]] rmé(e) de mon droit d'obtenir auprès de l'État français communication des informations me concernant qui son lles sont erronées, ou éventuellement effacées seulement si elles ont été traitées de façon illicite. Ce droit d'accès e et des Libertés (CNIL) - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07 -peut éventuellement êtr ant. or orité consulaire et que celle-ci peut être amenée à conserver mon passeport pendant le délai de traitement de m suis informé(e) que toute fausse déclaration entraînera le rejet de ma demande ou l'annulation du visa s'il a déjà é ais. lemande attesté par la remise d'une quittance vaut décision implicite de rejet . Cette décision pourra être contesté EDEX 1, dans un délai de deux mois suivant la naissance de la décision implicite ii pas obtenu le droit de séjourner en France au delà de cette durée.
En connaissance de cause, j'accepte ce qui suit : aux fins de l'examen de ma demande de visa, il y a empreintes digitales. Les données à caractère personnel me concernant qui figurent dans le présent fe françaises compétentes et traitées par elles, aux fins de la décision relative à ma demande de visa. Ces données ainsi que celles concernant la décision relative à ma demande de visa. Ces données ainsi que celles concernant la décision relative à ma demande de visa. UN SABIO pendant une période maximale de cinq ans, durant laquelle elles seront accessibles aux au nationales compétentes en matière d'immigration et d'asile aux fins de la vérification du respect des coremplissent pas ou plus ces conditions. Dans certaines conditions, ces données seront aussi accessiterroristes et des autres infractions pénales graves, ainsi que dans la conduite des enquêtes s'y rapporta En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés je suis inferencejistrées dans la base VISABIO et de mon droit de demander que ces données soient rectificés si de rectification éventuelle s'exerce auprès du chef de poste. La Commission nationale de l'Informatique saisie si j'entends contester les conditions de protection des données à caractère personnel me concern Je suis informé que tout dossier incomplet accroît le risque de refus de ma demande de visa par l'au demande Je déclare qu'à ma connaissance, toutes les indications que j'ai fournies sont correctes et complètes. Je délivré, et sera susceptible d'entraîner des poursuites pénales à mon égard en application du droit franç « Je suis informé(e) que le silence gardé par l'administration plus de deux mois après le dépôt de ma cauprès de la Commission des recours contre les décisions de refus de visa, si fellet ci m'à été éditéré, et si e n'i le territoire français avant l'espiration du visa, si celui-ci m'à été éditéré, et si e n'i le suis informé(e) que le livret d'informations « Venir vivre en France » est disponible à l'adresse www.	ieu de recueillir les données requises dans ce formulaire, de me photographier et, le cas échéant, de prendre me rmulaire de demande de visa, ainsi que mes empreintes digitales et ma photo, seront communiquées aux autorité d'annulation ou d'abrogation du visa, seront saisies et conservées dans la base française des données biométrique torités chargées des visas, aux autorités compétentes chargées de contrôler les visas aux frontières, aux autorité nditions d'entrée et de séjour réguliers sur le territoire de la França, aux fins de l'dentification des personnes qui r bles aux autorités françaises désignées et à Europol aux fins de la prévention et de la détection des infraction t. L'autorité française est compétente pour le traitement des données [()] Illes sont erronées, ou éventuellement effacées seulement si elles ont été traitées de façon illicite. Ce droit d'accès e et des Libertés (CNIL) - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07 -peut éventuellement êtr ant. Orité consulaire et que celle-ci peut être amenée à conserver mon passeport pendant le délai de traitement de m suis informé(e) que toute fausse déclaration entraînera le rejet de ma demande ou l'annulation du visa s'il a déjà é ais. lemande attesté par la remise d'une quittance vaut décision implicite de rejet . Cette décision pourra être conteste EDEX 1, dans un délai de deux mois suivant la naissance de la décision implicite i pas obtenu le droit de séjourner en France au delà de cette durée.



France-Visas

Le site officiel des visas pour la France

Récépissé d'enregistrement

Le 18/08/2022, vos informations ont bien été enregistrées par le système France-Visas.

Référence de la demande : FRA1TU20227148089

Nom: CHAABANI

Prénom(s): Mohamed Ali

Date de naissance : 20/01/2004



PIECES JUSTIFICATIVES REQUISES POUR LE DEPOT DE VOTRE DEMANDE

Le jour de votre rendez-vous, merci de vous présenter muni des originaux et copie de l'ensemble des documents listés ci-après, traduits en Français / Anglais ou Espagnol (si accepté par le centre des visas)*.

Si vous êtes étudiant et avez numérisé l'ensemble de vos pièces justificatives, merci d'apporter les originaux des documents listés ci-dessous uniquement.

FORMULA	AIRES
	Formulaire de demande daté et signé
	Récépissé France-Visas
PRÉ-REQ	UIS
	Photographie d'identité.
	صورة شخصية
	Si vous êtes titulaire d'un document de voyage officiel, présentation obligatoire d'une note verbale.
	Si vous n'êtes pas un ressortissant de votre pays de résidence : preuve de votre résidence légale dans ce pays (titre de séjour).
	Un document de voyage, délivré depuis moins de 10 ans, comportant au minimum deux pages vierges, d'une durée de validité supérieure d'au moins 3 mois à la date à laquelle vous avez prévu de quitter l'Espace Schengen ou, en cas de long séjour, d'une durée de validité supérieure d'au moins trois mois à la date d'expiration du visa sollicité. Veillez à transmettre (numériser) TOUTES LES PAGES de votre document de voyage comportant des visas, cachets d'entrée et sortie ou toute autre inscription.

OBJET DI	J VOYAGE/SÉJOUR
	Pays à procédure EEF-Etudes en France : Attestation de pré-inscription générée par l'application EEF-Pastel, mentionnant le n° d'identifiant EEF. Pays hors procédure EEF-Etudes en France : Attestation de préinscription (ou d'inscription) dans un établissement d'enseignement supérieur ou de formation.
	Pour les pays hors procédure EEF [Etudes en France] : dernier diplôme obtenu.
RESSOUF	RCES
	Justificatifs de ressources d'un montant mensuel minimum équivalent à 615 euros : attestation de bourse ou attestation bancaire de dépôt sur un compte bancaire français, ou attestation bancaire de virement permanent et irrévocable (ou compte bloqué), ou attestation de prise en charge par un répondant qui doit justifier de ressources suffisantes, fiables et régulières, ainsi que copie de sa pièce d'identité.
HÉBERGE	EMENT
	Justificatif d'hébergement : réservation d'hôtel, contrat de bail, attestation/engagement sur l'honneur de

l'hébergeant (établissement/institution ou particulier) ou lettre explicative de l'étudiant sur la manière dont il

TARIF APPLICABLE

envisage de se loger.

Le jour de votre rendez-vous, vous devrez vous acquitter du montant des frais de dossier qui s'élèvent à : 50 €**, soit environ 166 Dinar tunisien.

Quelle est la monnaie de paiement ? Quel moyen de paiement est accepté ? Nous vous invitons à consulter la rubrique tarifs après avoir sélectionné la page de votre lieu de résidence. Vous y trouverez toutes les informations actualisées. Dans le cas où le dépôt de votre demande est effectué auprès d'un prestataire de service, des frais de service seront perçus par celui-ci.

- * Attention : l'absence d'un ou plusieurs de ces documents peut aboutir au refus du visa demandé. Le service des visas compétent se réserve le droit de vous demander des documents et des informations complémentaires.
- ** Ce montant est donné à titre indicatif. Certains cas particuliers peuvent donner lieu à des tarifications spécifiques selon la réglementation en vigueur.